



CENTRE DE RESSOURCES

Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe
Univ. Paris-I - Panthéon Sorbonne • bur. 417 • 12, place du Panthéon • 75005 Paris

Auteure

Constance BERTÉ

Géographe Ingénieure - <

Docteur du corps des ponts, des
eaux et des forêts

constance.berte@hotmail.fr

ACTUALITÉS DES THÈSES : LAURÉATS DU PRIX DE THÈSE DU GRALE ET THÈSES DISTINGUÉES PAR LE JURY DU PRIX

UNE BIODIVERSITÉ NÉGOCIÉE. L'AMÉNAGEMENT URBAIN AU DÉFI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SÉQUENCE. ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER

Thèse distinguée par le jury du Prix de thèse du GRALE en 2022

Instituée en France en 1976, la séquence Éviter Réduire Compenser (ERC) impose une contrainte forte pour l'aménagement des sols. Ce dispositif rajoute une étape dans la chaîne de l'aménagement, implique des intermédiaires, voire transforme partiellement le projet d'aménagement. Étant donné que la compensation écologique a la spécificité d'être une compensation en nature, elle a aussi des incidences spatiales fortes, notamment sur les jeux fonciers locaux (dans le cadre et en dehors du marché). Élément nécessaire à la mise en œuvre de la compensation, le foncier est de facto placé sur le devant de la scène. En effet, des sites de compensation, avec un nouvel usage sur le moyen ou le long terme, sont créés. Les conditions locales de l'aménagement se retrouvent alors modifiées.

La présente recherche se penche sur l'application de ce dispositif de politique publique qu'est la séquence ERC, en analysant les stratégies et les pratiques des acteurs de terrain qui composent avec la contrainte qu'impose la norme.

Pour étudier les transformations introduites par cette contrainte normative, une approche processuelle a été retenue qui se focalise sur trois étapes principales : la construction de la norme elle-même (la « mise en règles »), sa traduction en instrument opérationnel par l'établissement de conventions d'équivalence (la « mise en équivalence ») et son intégration dans le marché de l'aménagement et du foncier (la « mise en marché »). Ces trois temps ont chacun des incidences sur la production de l'espace et créent une contrainte sur les futurs aménagements qui seront conduits.



grale@univ.paris1.fr



[@g_grale](https://twitter.com/g_grale)



33(0)1 44 78 83 87



<https://gis-grale.fr>



CENTRE DE RESSOURCES

Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe
Univ. Paris-I - Panthéon Sorbonne • bur. 417 • 12, place du Panthéon • 75005 Paris

L'analyse de ces processus permet de révéler les écarts entre les objectifs généraux visés par la norme et sa déclinaison opérationnelle qui tend à réduire et à appauvrir les composantes de la biodiversité prises en compte. La thèse s'intéresse en effet aux négociations et aux rapports de force qui influent sur l'opérationnalisation du dispositif ainsi qu'aux opérations de réduction de la définition de la biodiversité considérée effectuées à chacune des trois étapes. Ces interprétations et ces adaptations sont rendues nécessaires étant donné les difficultés que rencontrent les praticiens dans l'application de la norme. Outre la difficulté d'appréhension de la biodiversité, les praticiens se heurtent à la dureté foncière, qui conduit certains acteurs (maîtres d'ouvrage, intermédiaires, propriétaires fonciers) à faire évoluer leurs stratégies foncières.

Ce travail, utilisant une méthodologie qualitative, s'appuie sur plusieurs matériaux empiriques : un large terrain exploratoire qui a permis de préciser la question centrale et les hypothèses de cette recherche, des entretiens auprès de maîtres d'ouvrage, d'intermédiaires et de services de l'État et une étude de cas portant sur deux projets d'aménagement dans une ville moyenne française.

Mots-clés

Séquence ERC, compensation écologique, aménagement urbain, foncier, négociations, biodiversité.

Nov. 2022



grale@univ.paris1.fr



@g_grale



33(0)1 44 78 83 87



<https://gis-grale.fr>